

à la contrition ; 3° former la résolution de satisfaire à Dieu et au prochain ; 4° déclarer tous ses péchés à un prêtre approuvé.

D. Qu'est-ce qu'examiner sa conscience ?

R. Examiner sa conscience, c'est rappeler soigneusement dans sa mémoire tous les péchés dont on est coupable, pour les déclarer au prêtre.

Pour demander à Dieu ses lumières et ses grâces, avant de commencer son examen de conscience, pour se confesser, on peut faire la prière suivante. (Voyez cette prière dans le Petit Catéchisme, page 46.)

D. Par où faut-il finir son examen de conscience ?

R. Il faut finir son examen de conscience par un acte de contrition, afin de s'exciter au regret de ses péchés avant de les confesser.

VINGTIÈME LEÇON.

D. Ne suffit-il pas de déclarer ses péchés à un prêtre, pour qu'ils soient pardonnés ?

R. Non, il ne suffit pas de déclarer ses péchés à un prêtre, pour qu'ils soient pardonnés ; il faut de plus nécessairement en avoir la contrition.

D. Qu'est-ce que la *contrition* ?

R. La *contrition* est une douleur et un regret d'avoir offensé Dieu, avec la résolution de ne plus l'offenser.

D. La contrition est-elle bien nécessaire pour faire une bonne confession ?

R. Oui, la contrition est absolument nécessaire pour faire une bonne confession.

D. Qu'est-ce donc qu'une confession faite sans contrition ?

R. Une confession faite sans contrition est une confession nulle et souvent sacrilège.

D. Que faut-il faire pour avoir une bonne contrition ?

R. Pour avoir une bonne contrition, il faut : 1° la demander à Dieu, avec ferveur ; 2° s'y exciter par la considération des motifs capables de nous l'inspirer.

D. Pour avoir une bonne contrition, est-ce assez de regretter ses péchés ?

R. Non, pour avoir une bonne contrition ce n'est pas assez de regretter ses péchés ; il faut de plus avoir le ferme propos, c'est-à-dire, une résolution sincère et forte de ne plus offenser Dieu.

D. La résolution de ne plus offenser Dieu doit-elle être prise seulement pour un temps limité, comme pour quelques jours ou pour quelques semaines ?

R. Non, la résolution de ne plus offenser Dieu ne doit pas être prise seulement pour un temps limité, mais pour toujours.

D. Dans quel temps faut-il s'exciter à la contrition, pour se disposer à recevoir le sacrement de Pénitence ?